

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

COMMUNE

DE

MIETESHEIM



# ARRETE COMMUNAL

## N° 09/2025

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le maire de la commune de MIETESHEIM,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1 et L.2212-2,

**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** que les travaux de gravillonnage et de finitions sur la VC6 reliant Mietesheim à Mertzwiller nécessitent une réglementation de la circulation.

#### ARRETE

##### Art. 1

En raison des travaux de gravillonnage et de finitions sur la voie communale reliant Mietesheim à Mertzwiller, celle-ci sera **TOTALEMENT BARRÉE** à tout véhicule dans les 2 sens de circulation du **lundi 04 août au vendredi 22 août 2025 inclus**. **Les travaux devant durer trois jours, les travaux effectifs auront lieu dès que la météo le permettra pendant cette période.**

##### Art. 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 3, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise SOTRAVEST et le stationnement sera interdit dans l'emprise du chemin communal.

##### Art. 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Reichshoffen/Niederbronn
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le maire de Mertzwiller
- Les services techniques de la Communauté de communes de Niederbronn
- Archives de la commune

Fait à MIETESHEIM, le 11 juillet 2025

Le Maire,  
Jean-Marie OTT

